L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 5 MAI 1858.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
EDITEURS PROPRIETAIRES:
G.F. WEISSE, H. DUPOUR,
L. DUVERGER, S. HARDY.

Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 5 MAI 1858.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à ne recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 CENTS pour les six jours de la semaine. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par [illegible] continuation de la vente du stock de la [illegible] Marchandises sèches

NOTRE FEUILLETON.

[illegible] commencé, il y a deux jours, [illegible] un des meilleurs romans [illegible] de la VIEILLE FILLE. L'intérêt [illegible] d'un bout à l'autre, et nos [illegible] trouveront la lecture extrêmement [illegible].

[illegible] personnes qui ne reçoivent pas l'Abeille voudraient lire le BONHOMME [illegible] adresser à nos porteurs qui [illegible] à livrer le journal à la semaine.

L'emigration africaine.

[illegible] reparlé hier d'une dépêche que [illegible] a Paris a adressée dernièrement [illegible] au sujet du plan d'émigration [illegible] et exécuté par le gouvernement français. Le revirement de l'opinion [illegible] l'esclavage est manifeste [illegible] temps. On a enfin compris [illegible] l'Océan que l'abolition [illegible] dans les colonies du Tropique [illegible] faute dont on recueille aujourd'hui [illegible] conséquences. Si l'esclavage [illegible] n'existe, on aurait pu chercher [illegible] sur une culture que puisent [illegible] les bras. Mais puisque le travail [illegible] Africains y avait été étudié, puisqu'il [illegible] avait clairement démontré [illegible] ne pouvaient pas [illegible] sur une ardeur d'un sol [illegible] fait pour le plus grand [illegible] populations, pour les noirs [illegible] blancs, laisser les choses [illegible] se trouvent.

[illegible] avantage n'a été un bienfait [illegible] maîtres et pour les [illegible] ont été ruinés et les [illegible] une misère qu'accroît [illegible] naturelle. En théorie, il est [illegible] a pas le droit d'asservir [illegible] des semblances frappantes [illegible] entre la race blanche et [illegible] assujettissement de celle-[illegible] pensable partout ou les deux [illegible] coexistent. L'infériorité morale [illegible] nécessité des Africains, [illegible] gnante et heureusement qu'elle [illegible] le double espère de travail, les [illegible] ne peut pas s'emparer [illegible] ne peut pas s'en [illegible] maître que l'avantage est de [illegible] dit des gouvernements [illegible] de la civilisation européen [illegible] ont fait, les esprits justes et [illegible] ont compris [illegible] soustraire à la mort ou à la [illegible] ont pas plus. Ils restent [illegible] s'y meurtrent en cultivant [illegible] de travail leurs libres. Entre [illegible] et les noires il n'y a [illegible] de plus. Les unes et les [illegible] entre aubaine et l'homeur [illegible] abattait, puis, bientôt après, [illegible] nécessités politiques d'em [illegible] moyens (l'importation de [illegible] africaine) pour séparer [illegible] fait, les esprits justes et [illegible] ont conclure avec nous [illegible] importer les maux qui [illegible] exposer à d'autres que [illegible] pas.

[illegible] représentation de [illegible] bénéfice de la première [illegible] dramatique. M. Vila a été cette [illegible] du théatre d'Orléans; il s'est [illegible] trois mois pour faire face [illegible] d'un répertoire que la mala- [illegible] de ses camarades rendait [illegible] il a heureusement suf- [illegible] grâce à sa vigueur, à son excel- [illegible] surtout à son énergie. Le mo- [illegible] est de encourager la récompense [illegible] d'activité et de bonne volon- [illegible] a encore que le public la [illegible] avec empressement. Le talent [illegible] a toutes les situations, et [illegible] à aborder avec un rare bon [illegible] difficiles dans le drame [illegible] habitudes lui tiendront [illegible] de ses efforts et de son [illegible]. Il chantera demain [illegible] dans la Juive.

[illegible] Nous rappelle- [illegible] ans de M. Carrière que [illegible] vendredi prochain.— [illegible] sera l'une des plus belles [illegible]

[illegible] M. Vila a été victime d'un jour- [illegible] ent de fonder à la Pointe à la- [illegible] paroisses Plaquemines, MM. [illegible] Une Abeille Nouvelle leur sont acquis.

Dépêches Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE

NOUVELLES D'EUROPE
DE TROIS JOURS PLUS RECENTES.

PAR L'EUROPA.

New-York, 4 mai.—L'*Europa*, steamship de la malle royale, parti de Liverpool le samedi 24 avril, est arrivé à New-York, apportant des nouvelles postérieures de trois jours à celles données par l'*Anglo Saxon*.

BULLETIN COMMERCIAL ET FINANCIER.

Le coton en hausse.

Liverpool, 24 avril.—Les ventes de coton, pour la semaine du départ de l'Europa, se sont élevées à 26,000 balles.—Les bonnes qualité ont gagné 3/8 d. Les qualités fair et middling se sont améliorées de 1/8 à 1/4. Le marché a clos ferme.

Les céréales ont clos généralement calmes. Le maïs a une tendance à la hausse.—Marché aux provisions, languissant.

Les consolidés au comptant allaient de 96 3/4 à 96 7/8 à la fermeture ; le marché monétaire a peu près tant changements.

NOUVELLES GÉNÉRALES.

ANGLETERRE.—Par l'*Europa*, plus important dans les nouvelles du parlement.

Le gouvernement britannique a abandonné la procédure suivie à l'égard de Simon Bernard, impliqué comme on sait dans la tentative d'assassinat contre Louis-Napoléon.

LE JAMES BAINES sera 4.—Le navire James Baines a été donné par les femmes, dans le dock de Liverpool. Ce navire et sa cargaison pouvaient valoir £170,000.

INDE.—L'*Europa* a apporté de Calcutta des dates qui vont jusqu'au 23 mars, inclusivement. Les troupes anglaises continuent à l'emporter sur les rebelles. — La proclamation du gouverneur général, appelant les révoltés à la soumission, n'a jusqu'à présent produit aucun effet.

Suite des nouvelles par l'Europa.

Liverpool, 24.—Les ventes de coton de la semaine ont été de 88,000 balles; les spéculateurs en ont pris 14,000 et les exportateurs 9000. Les ventes d'aujourd'hui sont portées à 7000 balles. Les prix étaient fermes à la clôture. Orléans fair 7 7/8, Orléans middling 7 1/16; Mobile fair 7 1/2, Mobile 7 d.; Upland fair 7 1/4; Upland middling 6 7/8. Tout le stock dans le port s'élève à 473,000 balles, dont 323,000 de provenances américaines.

La farine était languissante à la clôture; Western canal 28 s. 6 d. bbl rouge 6 ; blanc 7 à 7. 6 ; mais la vente est bonne, atteint 35 ; graisse 54 à 56 ; sucre ferme, ainsi que le riz.

HAVRE—Nos avis du Havre disent que les ventes de coton, durant la semaine, ont été de 12,500 balles, à 101 fr. le très ordinaire d'Orléans. Le marché s'est clos avec une tendance à la hausse.

NOUVELLES GÉNÉLALES.

La navire à vapeur Leviathan ne sera prêt à mettre en mer que l'automne prochain.

Le comte Derby a donné l'assurance, à la Chambre des Lords, qu'aucun privilége exclusif ne sera accordé à aucune compagnie particulière.

L'Autriche concentre des troupes sur les frontières de la Sardaigne.

PORTUGAL.—On n'attendait à un changement dans le ministère portugais.

LA CABLE SOUS-MARIN.—On continuait à embarquer à bord des deux frégates le cable du télégraphe atlantique.

INDE.—Sir Colin Campbell est retourné à Lucknow. Nena Sahib a été de nouveau défait, le 21 mars, durant sa retraite ; mais il a pu s'échapper. La paix régnait dans l'Oude.

CHINE.—Les dates de ce pays sont du 15 mars. L'empereur a lancé un édit qui dégrade le gouverneur Yeh et nomme son successeur.

NAPLES.—Ce gouvernement a positivement refusé d'accéder aux demandes de la Sardaigne.

CONGRÈS—Washington, 4.—On assure que le traité Cass-Irisarri a été communiqué au Sénat, mais qu'il n'a pas encore été pris en considération.

A la Chambre, M. Chingman, du comité des affaires étrangères, a fait un rapport accompagné d'une résolution, pour autoriser au président d'abroger le traité Clayton-Bulwer.

Au Sénat, on s'occupe du bill pour admettre le Minnesota dans l'Union.

JUDICIAIRE—Washington 4.—Le juge Loring, du Massachusetts, est nommé pour remplir, à la cour des Réclamations, la vacance occasionnée par la mort du juge Gilchrist.

R. H. Gillet est nommé solliciteur à cette même cour, en remplacement de Blair.

PERTE DU NAVIRE MAJESTIC.

Halifax, 4.—Le navire Osprey est arrivé ici avec 20 passagers et l'équipage du navire Majestic, de Liverpool, qui a pris feu en mer.

Perte du navire Cortez.

New-York 4.—Nous avons appris que le navire baleinier américain Cortez a été détruit par le feu, à la hauteur du cap Crusade.—Tout l'équipage s'est sauvé.

Arrivée de l'Ariel.

New-York 4.—Le navire à vapeur Ariel, venant du Havre et de Southampton, est arrivé ici. Les nouvelles qu'il apporte sont moins récentes que celles de l'Europa.

Etat hebdomadaire des Banques.

New-York 4.—Augmentation dans les emprunts $865,000 ; dans le capital $250,000 ; dans la circulation $291,000 ; dans les dépôts non-retirés $1,364,000.

New-York, 4.—Le coton est ferme; il s'est vendu aujourd'hui 3000 balles; la farine languit—décliné à $4 40 et 5 07; bbl rouge du Sud 1 à 1 12; mais blanc 6S à 72; porc mess 18 25 à 18 50; lard 9 1/2 à 10; whisky 20 1/2 à 21; sucre languissant; Louisiane 7; muscovado 5 3/8 à 6 1/4; café Rio 10 à 11 cts.

OFFICIERS ALLANT A L'UTAH.

St Louis, 4.—Les généraux Smith et Harney, le colonel Johnson, ainsi que d'autres officiers allant à l'Utah, sont arrivés ici.

Navigation intérieure.

Vicksburg, 4 mai.—*La fièvre sévit toujours.* Il a baissé d'un pied et demi, depuis le dernier rapport, et a un marque maintenant en plein, dix-sept pouces au-dessus de la dernière crue.—On rapporte que les rivières Arkansas et White sont à peu près à leur plus grande élévation. La crevasse de Point Lookout a été élargie (un demi mille en largeur) et a 10 à 11 pieds de profondeur. Les eaux approche des marques les plus élevées et monte encore, quoique lentement.

Memphis, 3.—A Memphis, la rivière semble avoir atteint le maximum de sa crue. Une crevasse a été, dit on, déclarée en amont.

Il y eu, hier, une très-forte pluie.

Vicksburg—Sont passés, descendant:—Gompromise à 2 heures, hier soir, et Maria Denning ce matin à 1 heure.

RIVIÈRES—St Louis, 4.—La rivière a monté, devant la ville, de 20 pouces depuis samedi, elle continue à monter. Le Haut-Missisipi monte au même taux. Le Missouri et l'Illinois baissent.

Arrivé à St-Louis, de la Nouvelle-Orléans, dimanche : le Thomas Swan.—Parti, l'Imperial.—Arrivé lundi, le J. J. Roe.

Louisville, 4.—L'Ohio baisse, et il n'y a que 7 pieds 3 pouces d'eau au canal.

CONCERT AU PROFIT DES ORPHELINS — C'est ce soir qu'a lieu, dans la salle des Odd-Fellows, le grand concert vocal et instrumental de la Société de musique classique, au bénéfice des orphelins du Troisième District. Tout l'orchestre du théatre d'Orléans sera présent et concourra à la solennité, ainsi que MM. Delagrave et Junca. Le programme est admirablement composé.

BAL DES JEUNES GENS.—Les jeunes gens de la Nouvelle-Orléans donneront samedi, le 15 de ce mois, un grand bal paré et masqué dans la grande salle de la loge de l'Etoile Polaire, au coin des rues Histoire et Amour. Nous remercions cordialement les commissaires de la gracieuse invitation qu'ils nous ont adressée.

COURSE DE LA METAIRIE.—Il y aura aujourd'hui, à 4 heures de l'après-midi, grande course de trotteurs à l'hippodrome de la Métairie. Chaque voiture sera attelée de deux chevaux. La prime sera donnée à celle qui aura franchie le plus rapidement trois milles sur cinq.

CHEVASSE LABRANCHE.—Une personne arrivée de la paroisse St Charles a fourni à un de nos confrères des détails intéressants sur la crevasse qui vient de se déclarer à la levée de l'habitation Labranche, dans la paroisse St Charles. L'accident a eu lieu lundi, à 2 heures du matin, et a onze heures la brèche avait environ 70 pieds de largeur. Tout le champs de cannes dans le voisinage sont déjà inondés. La perte sera énorme si l'on ne parvient promptement à fermer la crevasse. Du chemin au niveau du fleuve il y a une élévation de neuf pieds, de sorte que l'eau se précipite avec une impétuosité effrayante à travers la brèche. Après avoir rempli le bassin formé par le fleuve et le côteau sur lequel est construit le chemin de fer des Opelousas, elle s'écoulera dans le Bayou des Allemands et, revenant le long du côteau Maryrouse, inondera les prairies et les cyprières situées entre Jefferson et St Charles et elle se joindra aux eaux de la crevasse Bell. Le torrent se précipitera ensuite vers la paroisse Plaquemine et achèvera l'œuvre de destruction commencée depuis quelque temps.

Le correspondant de notre confrère ajoute que si la crevasse Labranche n'est pas promptement fermée, les tributaires du bayou et du lac des Allemands, prenant leur source dans les terres basses de la paroisse Lafourche, seront grossis et leurs eaux refoulées sur les rives du bayou Lafourche où sont situées les plus riches habitations de la Louisiane.

Les habitans de St Charles ont comté à M. Bailly, l'ingénieur en chef du chemin de fer des Opelousas, la direction des travaux pour former la crevasse.

CHRONIQUE LOCALE.

CONSEIL DE VILLE.

ALDERMEN.—RÉUNION à sept heures. M. Summers occupe le fauteuil.

Lettre du commissaire des rues—Soumise au comité.

Le rapport mensuel de l'agent fiscal annonce que la ville doit $10,359 44 à la Banque des Citoyens—Soumis au comité de finances.

Résolution des Assistants fixant le salaire du voyer à $4,800 par an et lui allouant $2,111 10 pour services rendus—Adoptée.

Résolution des Assistants ordonnant l'achat de 30,000 pieds de bois de pin pour des chemins planchéiés dans le Quatrième District—Adoptée.

Résolutions relativement à certaines rues et récision autorisant MM. Wood, Miltenberger & Co. à établir une machine à vapeur sur leur propriété de la rue Tchoupitoulas—Soumis au comité des rues débarcadères.

Le secrétaire lit l'ordonnance qui a trait à l'administration des propriétés laissées à la ville par M. John McDonogh.

M. Howell fait observer que les propriétés valaient, lors du legs, $2,500,000 mais qu'aujourd'hui il "si en restait à peine assez pour le sel."

M. De Labarre propose que les mots "Conseil Commun remplacent ceux de comité de finances."

C'est bon à savoir.

M. Vinaird demande que la question soit renvoyée. Lob voix ne partagent également.

M. Witz exprime l'opinion que le président n'avait pas le droit de voter. Ce dernier répond qu'il l'avait d'après le "Jefferson's Manual."

Le président annonce que la demande de renvoi est rejetée.

M. De Labarre dit qu'il votera en faveur de l'ordonnance, laquelle, cependant, demande considération à la prochaine séance.

M. Witz, qui a voté avec la majorité, demande une reconsidération. Une suspension des règlements étant accordée, il dit que l'ordonnance est par la remise devant le Conseil.

M. Howell dit qu'il ne s'attendait pas à ce résultat lorsque M. Witz demanda une reconsidération de son vote.

L'ordonnance étant de nouveau devant le Conseil, M. Witz propose de substituer les mots "comité des finances" et "débarcadères" à ceux de "comité de finances."

M. De Labarre demande l'adoption de son substitut.

Un substitut de M. Howell est déposé sur le bureau à la demande de M. Witz.

M. Dupré propose l'adoption de l'ordonnance telle qu'elle a été transmise par les Assistants—Rejeté.

M. Witz demande que l'ordonnance soit soumise au comité des rues et débarcadères.

M. De Labarre demande que le Conseil reconsidère tout ce qu'il a fait relativement à l'adoption ou au rejet de l'ordonnance.

La question est renvoyée à une autre séance.

—Ordonnance des Assistants organisant le bureau du contrôleur.—M. Witz propose que le salaire de teneur de livres du trésorier soit de même que celui du teneur de livres du contrôleur. L'amendement est rejeté et l'ordonnance renvoyée à une autre séance.

La démission de M. Goodwyn, directeur du chemin de fer, est acceptée.

Résolution ordonnant de réparer la levée, au-dessus de la ville.—Soumise au comité des rues et débarcadères qui est autorisé à convoquer le Conseil en cas de nécessité.

Résolution ordonnant l'achat de l'Hôpital Lunenberg, pour les femmes qui ont la picote.—Soumise au comité.

Le rapport du comité des rues et débarcadères est lu et adopté.

Le conseil s'ajourne.

ALDERMEN ASSISTANTS—Réunion à sept heures. M. Reid occupe le fauteuil.

Résolution de M. Heyghes ordonnant de réparer complétement la levée, au-dessus de la ville—Adoptée et transmise aux Aldermen.

Résolution des Aldermen chargeant M. Walsh de numéroter les maisons de la ville à raison de 8 pour cent—Adoptée.

La démission de M. David R. Goodwyn, directeur du chemin de fer de Jackson, est acceptée.

Le rapport hebdomadaire du trésorier annonce qu'il reste en caisse une somme de $68,837 11.

Le rapport du comité des rues et débarcadères est adopté. Ce rapport alloue $4,000 pour réparer le chemin qui s'étend de Milneburg au Bayou St-Jean et ordonne de construire six ponts qui coûteront chacun $250.

L'ordonnance relativement à la ferme, etc. des marres et aux devoirs du wharfinger est lue clause par clause.—M. Holland demande de fixer à 24 heures au lieu de 36 le temps que le sucre et la mélasse devront rester sur levée. L'amendement est déposé sur le bureau et le temps est fixé à 36 heures.

Le Conseil s'ajourne.

COUR SUPRÊME—La Cour Suprême a rendu, lundi dernier, les décrets suivans :

L'Etat de la Louisiane vs Edward H. Andly; P. Harman, séquestre appt.Le décret de la Première Cour de District est maintenu;

L'Etat de la Louisiane vs François Yguouri, app. Le décret qui a été déclaré coupable de meurtre—Le décret est maintenu.

L'Etat de la Louisiane vs Thomas Crawford alias Robert Crane. Le défendeur a été déclaré coupable de faux. Le décret de la Première Cour est maintenu.

L'Etat vs Francois Oscar, app. Le défendeur a été déclaré coupable de tentative de viol sur la personne d'une blanche et condamné à être pendu. Le décret du Cinquième juge de paix est maintenu.

B. Finney, app., vs. A. Bidault & Co. Le décret de la Deuxième Cour est maintenu.

Les héritiers de Stephen Girard, app., vs la Nlle Orléans—Le décret de la Deuxième Cour est maintenu.

Angelo Costa vs Jno B. Conway & Son, ap. Le décret de la Troisième Cour est maintenu.

Pooley, Nicol & co, app. vs Joseph Morehouse—L'appel de la Quatrième Cour est rejeté.

J. W. Andrews vs Arthur Saucier—M. Andrews contestait l'élection de M. Saucier à la place de troisième juge de paix de la paroisse d'Orléans. La Cour Suprême a maintenu le décret de la Quatrième Cour qui donne gain de cause à M. Saucier.

Les marguilliers de l'église St-Louis vs J. A. Bonneval & al.; L. Conti et L. Armingeaud, app.; F. Dauber et Thomas Hawthorn, opp. Il s'agissait du produit d'une vente à l'encan.—Les décrets de la Cinquième Cour sont maintenus.

E. Conery vs R. A. Clark, propriétaire du bateau à vapeur N. L. Cobb; Dias & Co, app. vs G. Conery.—Le décret de la Cinquième Cour est maintenu.

Mme Vve Michel Biondin vs Charles Christopher, W. B. Koontz, interv. app.—Le décret de la Cinquième Cour est renversé, et la troisième opposition de l'appelant est maintenue.

Thos Sockley vs C. Eadon & al. app.—Le décret de la Cinquième Cour est en partie modifié.

F. M. Fisk, app., vs R. A. Bridge.—Le décret de la Sixième Cour est maintenu.

H. Pargond, app., vs F. M. Tourné—Le décret de la Sixième Cour est renversé.

E. Bleaney & Co, app., vs. The Manufacturing Co; le président app.—Le décret de la Sixième Cour est maintenu ; $40 de dommages pour appel frivole.

Frellsen, Stevenson & Co. vs Thos C. Anderson; James Punderford et al. interv., app.—Le décret de la Sixième Cour est maintenu.

James Neesom vs Thos Bell et al., app.—Le décret de la Septième cour d'Est Feliciana est maintenu. (Le juge Merrick n'a pas pris part à cette décision).

PREMIERS COCS—William Young a été déclaré coupable de larcin.

Plusieurs accusés ne sont présentés devant le juge.

Wm Thomas, jeune garçon, s'est reconnu coupable de larcin.

L'avocat du district n'a pas trouvé lieu à poursuivre Alexander Miller accusé d'abus de confiance et John Farmer d'obtention d'argent à l'aide de fausses prétentions.

Eugène Adams et Peter Myers, accusés d'assaut et batterie, se sont déclarés innocents.

COURS DES RECORDERS.—L'Alderman Summers a remplacé hier le recorder Stith.

Les affaires importantes ont été renvoyées à un autre jour.

Belle Thompson, accusé d'avoir poignardé John Phillips, restera en prison en attendant que le médecin donne son avis sur l'état du blessé qui est à l'Hôpital de Charité.

John G. Flemming est accusé d'avoir insulté le chef de police dans l'accomplissement de ses devoirs.—Cautionnement.

George Austin et Miles Discoll ont été condamnés chacun à dix piastres d'amende pour bris de paix.

—Le recorder assistant Holland a envoyé John Smith à la maison de travail, pour vagabondage.

L'accusation de bris de paix portée par F. Kramer contre Ferninand Long est mise hors de Cour.

Louis Pelaix a été envoyé devant la Première Cour sous prévention de larcin—En prison.

J. S. Diaz, accusé de violation des ordonnances, a fourni un cautionnement pour répondre de sa comparution.

—E. Adams, accusé de bris de paix, sequittera une amende de vingt-cinq piastres ou passera un mois en prison, par ordre du recorder Adams.—Il a dû fournir en outre un cautionnement de $150 pour répondre de sa bonne conduite pendant six mois.

INCENDIES.—Le feu a détruit, hier matin, à 3 heures, le magasin de vêtements de M. A. Rose, à l'encoignure Girod et Tchoupitoulas. La bâtisse était en briques et à 2 étage.

Noré.—Lundi soir, William Myster, enfant de neuf ans, est tombé dans le fleuve et s'est noyé. Il jouait sur le wharf No 47, Quatrième District.

Louisiane.

Nous lisons dans le *Pilote de Plaquemines* publié à la Pointe-à-la-Hache :

CHEVASSE.—Sur la rive droite du fleuve, deux nouvelles ouvertures viennent de se faire sur les limites de la plantation de M. Alexandre Grant, faisant ainsi de cette belle propriété une île complète.

Sur la rive gauche du fleuve, nous avons un nouveau désastre à enregistrer.

La levée de M. Lour vient encore de céder à côté de Frédéric Watts Hulling, livrant ainsi passage au vieux Mississippi, qui s'en va rouiant ses flots bourbeux, semant le ruine et la dévastation dans les campagnes et laissant par-ci, par-là, de vastes traces de son passage. M. Lour perd en récolte de patates, de maïs et en belle orangerie. Lodit Hulling perdra également environ cinq mille pieds d'orangers. La se borne toute sa récolte; et rien plus importante, qu'elle serait également détruite.

La crevasse de M. Rotc, qui est en ce moment en voie d'être arrêtée, mesure près de cent soixante pieds d'ouverture. Le volume d'eau qui s'en échappe est tellement intense que toutes les propriétés avoisinantes sont littéralement inondées. On désespérait de relancer nos plantations riziers, si l'on ne parvient pas promptement à faire rentrer, dans son lit, l'élément destructeur. Pourtant, nous espérons n'en désespérer pas et l'on arrivera à ce résultat il est fort possible, qu'en semant de nouveau le riz, nos planteurs pourront faire une demi-récolte.

On nous assure que toutes les habitations de la rive droite du fleuve à partir de la belle habitation de Mme veuve Pierre Bringier, laissées jusqu'à l'habitation de White et Trudfant, sur un parcours d'environ quinze milles.

Une nouvelle ouverture s'est également pratiquée sur l'habitation de M. Johnson, rive gauche du fleuve.

INCENDIE.—Mardi dernier, vers 3 ou 4 heures de l'après-midi, le feu s'est déclaré dans l'habitation Wilkinson appartenant à M. Gaillochet, ancienne habitation Wilkinson. Une partie de la bâtisse principale, d'après dire, a été la proie des flammes.

Nous ignorons si la perte est couverte par assurance.

Les plaideurs mariens sont en général très satisfaits de la prospérité de la canne.

Les récoltes de pommes de terre sont excessivement remunérat, et l'on nous assure que ce fécule se fécrit et se produit pour fruit que dans nos terres. On croit généralement que tout cela n'est dû qu'à l'éternelle sécheresse qui nous assaille depuis si longtemps.

La récolte d'oranges ne sera pas aussi abondante que nous l'avons d'abord présumé. Un dernier coup de vent que nous avons éprouvés est détruit une grande quantité de boutons.

TRISTE ACCIDENT.—L'*Hitchcock Register* publie les détails d'un triste accident. Le fils aîné de M. Joseph A. Charpentier jouait avec quelques camarades au bord du lac, lorsque le fusil de l'un d'entre eux partit inopinément. Le charge de chevrotines et la bourre pénétrèrent dans le corps du jeune Charpentier. La pauvre blessé n'a pas tardé à succomber, malgré les soins intelligents qui lui ont été prodigués.

FEUILLETON.

LE BONHOMME NOCK.

LE BARON DELMAS.

1820.

II.

L'empereur, on le sait, voulait mourir dans les rangs décimés de sa garde. "Ah! Sire, lui dit le maréchal Ney, en saisissant la bride de son cheval, les ennemis ne sont-ils pas déjà assez heureux?" Cédant aux instances des généraux Drouard, Cambronne, de Flahaut, Gourgaud, de Labédoyère, et aux supplications des vieux grenadiers de Cambronne, il se laissa entraîner sur la route de Gennappe.

Delmas et son fils, le cuirassier Nock et les quelques braves qui avaient changé les Aigles, firent une dernière trouée dans les masses surprises par ce choc inattendu; le baron Paul Delmas et Nock sortirent seuls du gouffre où leurs camarades avaient trouvé la mort.

—Cette fois, père, on-tu blessé? demanda le jeune homme.

—Non..... décidément, mon bonheur m'irrite..... mais toi?

—Bien, balbutia Paul d'une voix affaiblie.

—Bien! tu me trompes..... on n'est pas bien! tu me trompes..... ce n'est pas l'heure de mentir, mon enfant..... tu as été touché!

La rude soldat passa brusquement du plus profond mépris pour la vie, et de la plus sombre indifférence, à une vive et chagrine anxiété. Le guerrier farouche redevint père, et il aimait mieux sa progéniture.

—Ce n'est qu'une égratignure, répondit Paul; ne t'inquiète pas.

—Une égratignure..... quand tu peux à peine parler!..... Voyons, Nock, la vérité, s'écria le baron en posant la main sur l'épaule de son fils pour le soutenir.

—La vérité est, mon commandant, que j'ai paru un grand coup de pointe à droite, mais que je n'ai pas pu parer à gauche. Dam! on n'y voit pas trop clair, et il est possible que l'enfant ait quelque chose dans le cou....

—Peux-tu tenir cheval, garçon?

—Oh! oui.....surtout si vous me soutenez tous les deux.

—Peux-tu trotter?

—J'essaierai.

—Alors filons..... mais, avant, débarrassons-nous de tes cuirasses.

Le baron débouela les cuirasses de son fils.

C'est le cou qui est blessé, dit-il en sentant à son tour la chaleur du sang qui coulait d'une large plaie.

Puis il roula son mouchoir en cravate qu'il serra fortement sur la blessure et s'écria :

—En route à présent, Nock.

Pauvre père, il était devenu, subitement, le moins courageux des trois.

Les trois cavaliers prirent le trot au moment où les grenadiers de Cambronne, pressés d'en finir avec leur héroïque agonie, rompaient leur carré pour se jeter, à la baïonnette, sur les masses qui demandaient leurs armes.

Cette attaque, dont le généreux effort protégea la retraite jusqu'à l'entier anéantissement de notre phalange, permit au baron d'entraîner son fils à une demi-lieue du champ de bataille.

—Puisque vous voulez rester, mon commandant..... dam! c'est vrai que le petit en tient!..... Eclatade lune, va! brédouille Nock, qu'est-ce que tu viens regarder et montrer par loi!... tu ferais bien mieux de te cacher.

Le baron s'était agenouillé près de son fils; il lui avait passé son sabre, et, de ses doigts frémissans, il palpait, tantôt le cœur à peu près éteint, tantôt le front glacé de ce fils qu'il chérissait au moins autant que son vieil honneur mue tache de soldat par excellence.

—Fatalité cruelle! dit il; c'est moi qui suis cause de sa mort; oui! c'est moi, Nock, c'est lui, son poule-ne bai plus, son regard est fixe, ses lèvres n'ont plus de souffle.....Oh! je "tel bief!..... je l'ai tué!

—Mais qu'est-ce que vous dites donc, mon commandant? Jour de Dieu! vous n'avez pas plus de cœur que l'une demoiselle. D'abord, le petit est encore de ce monde et puis, pourquoi donc que vous l'auriez tué? Il y en a et et il y en a, toi, pour tout le monde, je suppose?

—J'ai eu la fatale idée de lui ôter ses cuirasses pour le soulager,..... la balle de ce misérable Prussien ne lui aurait donné qu'une contusion s'il avait eu son plastron.

—Eh bien! d'accord si vous voulez..... vous vous êtes trompé, ça va..... mais je vous dis qu'il n'est pas mort..... ah! si je raison! avec vous entends ce gros soupir!

—Oui, oui, Nock, je te comprends avec un anglot : c'est le dernier..... je l'ai entendu, mon Dieu! je l'ai entendu!

—Pas moyen de raisonner avec vous, marmara Nock, qui, connaissant mieux, partageait l'opinion du baron.

—Touche son cœur, reprit le commandant; le sens-tu battre?

—Mon, mais ça ne dit rien.

—Mets ta joue sur les lèvres, le sens-tu respirer?

—Mon, mais ça ne rassemble comme "pas quelquefois; à Leipzig, un bienyen m'a fait la même chose, et je suis resté quinze jours sans respirer.

—Nock, reprit le baron, pas de flanc devant moi; le prie : tes dépêches me démoraliseraient davantage en m'privant. Paul est mort, il était mon seul enfant, il avait vingt-un ans, il était depuis trois mois sur j'ai perdu ce nom, tout ce qui, après Dieu, m'aimait, et je suis encore là, debout, et je ne meurs pas! Je me relève encore de ce désastre pour te défendre, pour te sauver, pour te ramener en France. Tu es mon prisonnier, Nock, et je te défends de me désobéir. Tu m'entends? Tu m'obéiras! Ce n'est pas à ton âge que l'on se fait tuer inutilement. Tu vivras, Nock, tu vivras pour moi, pour ma mémoire, pour ma vengeance, car je ne veux pas mourir sans vengeance. Tu vivras, Nock, tu vivras pour ma femme, pour ma fille, qui t'aiment tant, pour ma famille, qui t'adore, pour ma patrie, qui a besoin de tous ses enfants. Tu vivras, Nock, tu vivras pour ton maître, qui t'ordonne de vivre!

—Je ne demande de me rendre un service, un grand service, mon ami; donne moi ta parole que tu me la rendras.

La bonne parole du maréchal des logis et la sera énergiquement dans les siennes.

—Allons! s'écria Nock, j'obéirai, mais que je sois pendu si je comprends.

—Merci..... j'heure est venue..... coucher-toi..... ton maître est mort, tu t'appelles Nock, n'oublieras pas de prendre l'aigle qui est sous ma cuirasse; il a l'Empereur n'est pas mort, là, là tu rapporteras, et ta fortune sera faite.....Adieu.

(A continuer.) A. DE GOURDAUCOURT.

ATTENTION.

Venez constater!

Ici! Nous répétons l'attention des acheteurs et des consommateurs sur la continuation de la vente par suite de faillite, sans réserve, au rabais, à 10% pour cent, par M. E. Bonnecaze, commissaire, au magasin de M. Henry Vallon, rue du Levée, No 31, entre-sol, au coin de celle de Conti, consistant en vins, vinaigre, vins de Porto, Madère, sherry, Malaga, Bordeaux, Champagne, Rhenish, Hermitage, eau-de-vie de cognac, whiskey, rhum, de Jamaique, &c., &c.

Vous pouvez vous rendre compte de l'importance des affaires faites à cette vente par le nombre de factures déjà payées. Mme Perret aura encore aujourd'hui et demain des marchandises nouvelles. Les acheteurs sont priés de remarquer que la vente commence à 9 heures du matin et finit à 3 heures de l'après-midi.

Mme Perret se charge des domestiques que leurs maîtres ne pourront amener chez eux.

Pour plus amples informations s'adresser à Mme Perret, au magasin.

Institution de Mme Parent.

Mme PARENT vient d'ouvrir une école pour les demoiselles de la ville de la Nlle-Orléans comme aussi de la campagne. Elle espère, par son zèle et son désir de bien faire, mériter la confiance qu'elle sollicite. Elle a loué la maison de M. Pitcher, rue Bourbon, entre Conti et Bienville, où elle espère recevoir un grand nombre de pensionnaires. Les familles peuvent être assurées que les élèves y recevront des soins maternels sous la surveillance particulière de Mme Parent elle-même, qui espère mériter la confiance publique par son zèle et son assiduité à remplir ses devoirs envers ses élèves. Les talents dont elle est douée lui permettent d'offrir à ses élèves toute l'instruction désirable, et ses efforts seront toujours dirigés vers ce but. Les prix seront très modérés.

Mme Perret se charge des domestiques que leurs maîtres ne pourront amener chez eux.

Pour plus amples informations s'adresser à Mme Perret, au magasin.

Hippodrome de la Métairie.

MERCREDI 5 mai.—Grande course en trot, attelage de deux chevaux.

L'attelage de M. Robinson	GRAY JIM et PEDAGOG.
L'attelage de M. J. L. Conrey	MOORE et FANNY JACK.

Course de 2 milles sur 3 ; prix $200, 2 de 3 ans. Entrée $10 par tête. Pour MILES PARTRIDGE, Secrétaire.

Le Commissaire, ALEXANDRE MILLAUDON. 5 mai

CONSULATS DE FRANCE.

AVIS MENSUEL.—Avril 1858.

Sont invités à se présenter à ce Consulat, pour affaires intéressantes, les personnes dont les noms suivent :

Amiot, Claude François
Bonnaure, Jean Baptiste
Bonnard, (de) Charles
Boisard, Mlle Théophile
Bonnet, Jean Baptiste
Baron, Prosper
Chaix, Jean
Chevalier, Auguste
Chevalier, Auguste
Chartier
Dubois, Jean Baptiste
Dupuy, Prosper
Dominger, François
Dubois, Léonard et Ro-
Etienne, Bernard
Fabre, Jean
Fabre, Jean
Fabre, Jean